



Substance de croissance pour les tomates,
l'arboriculture fruitière et les cultures florales.

PRM® 12RP

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Formulation : concentré soluble

Numéro AMM : 9800219

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : éthéphon
Teneur : 120g/l, soit 11.3% (m/m)
Famille chimique : dérivés de l'acide
phosphonique
Mode d'action : Inhibition des auxines.

Description

**Substance de croissance pour les tomates,
l'arboriculture fruitière et les cultures florales**

Préparation

Préparation du sol et de la culture

Avant toute généralisation d'emploi et notamment pour les cultivars et variétés nouvelles, il est indispensable de pratiquer des essais préliminaires limités afin d'acquérir la maîtrise de cette technique et d'en apprécier l'intérêt pratique et économique. Sur tomate : L'efficacité optimale du traitement est obtenue après une irrigation de la parcelle intervenue dans les jours précédant le traitement avec PRM 12 RP. - avant le traitement, effectuer un sondage pour apprécier la quantité de tomates aptes à mûrir afin de prévoir le rendement économique relatif au traitement.

Préparation de la bouillie

La quantité de bouillie doit être adaptée au volume de la végétation et à la densité des plantations. La solution PRM 12 RP + eau prête à l'emploi ne se conservant pas, ne préparer au moment de l'utilisation que la quantité nécessaire au traitement. Dans le pulvérisateur à moitié rempli d'eau, verser PRM 12 RP puis compléter sous agitation au volume d'eau désiré. Respecter les doses préconisées et procéder à un essai préalable avec le matériel de pulvérisation approprié au type de traitement envisagé, afin de s'assurer de la quantité de bouillie recherchée.

Mélanges et compatibilité

Pour la coloration des pommes, PRM 12 RP peut se mélanger avec un produit "fixateur" prévenant la chute des fruits.

Pour les autres usages, PRM 12 RP ne doit jamais faire l'objet d'un mélange.

Laisser 2 jours d'intervalle entre le traitement et une autre application phytosanitaire.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Mesure de protection des individus

Pour protéger l'OPERATEUR, porter :
Si application avec PULVERISATEUR A RAMPE:
Pendant le mélange/chargement:
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée; - Lunettes de sécurité ou écran facial conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 .

Pendant l'application:

Si application avec tracteur avec cabine:
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine:

- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; - Lunettes de sécurité ou écran facial conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 .

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation:

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 glm2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée; - Lunettes de sécurité ou écran facial conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.
Si Application avec PULVERISATEUR A DOS :
Pendant le mélange/chargement:

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



PRM® 12RP

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4 ;
 - Lunettes de sécurité ou écran facial conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 .
- Pendant l'application:
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Lunettes de sécurité ou écran facial conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 .
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation:
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Combinaison de travail non tissée de catégorie III type 4 ;
 - Lunettes de sécurité ou écran facial conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Mesure de protection des individus (suite)

- Si Application avec une LANCE :
- Pendant le mélange/chargement:
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée;
 - Lunettes de sécurité ou écran facial conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 .
- Pendant l'application:
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 3 à capuche;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 ;
 - Lunettes de sécurité ou écran facial conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 .
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation:
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée;
 - Lunettes de sécurité ou écran facial conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour protéger le TRAVAILLEUR, porter combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m2 avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Pour l'emploi

- ne pas traiter si le vent est supérieur à 3 sur l'échelle de Beaufort.
- Ne traiter que des cultures mono-variétales de même cultivar en parfait état végétatif et nutritionnel et pour les applications avant récolte ayant des fruits de grosseur homogène.
- Sur pommier lors d'un éclaircissage :
- Le verger doit être équilibré et en bon état

physiologique (absence de stress) : ne pas traiter en situation d'excès de vigueur végétative (risque de sur-éclaircissage), en cas de déficit ou d'excès d'alimentation hydrique, de carence, de phytotoxicité d'un traitement, de dégâts importants de maladie ou ravageurs, d'opérations de taille depuis moins de 10 jours.

Sur tomates :

Quand PRM 12 RP est utilisé selon nos préconisations, prévoir la récolte de 15 à 21 jours après traitement pour les productions destinées à la conserve et environ 7 jours après traitement pour les productions destinées au frais.

Traiter seulement les plantations mono-variétales ou traiter variété par variété, en bon état végétatif et sanitaire.

Ne pas traiter les plantations de faible vigueur par fait de sécheresse, de déficience nutritive, attaques d'insectes, maladies ou autres causes.

Suivre les plantations après traitement et, en particulier, la maturation des fruits, afin de les récolter à maturation adéquate et limiter tout effet de surmaturation.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
 - H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
 - H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Danger



P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délaï de rentrée des travailleurs dans la zone traitée
24 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Contrôler l'équilibre acido-basique pour l'acidose métabolique, qui doit être traitée de façon standard avec du bicarbonate de sodium.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3265



PRM® 12RP

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
8 - Matières corrosives	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Ananas	Action sur la floraison	8.0l/ha	1 trait./an	8-10 mois après plantation jusqu'au stade BBCH 51	1a
Cerisier	Action sur les processus de chute des fruits	3.0l/ha	1 trait./an	10	1a
Cultures florales diverses	Régulateur de croissance, Régulateur de floraison	12.5l/ha	1 trait./an Autorisé pour des applications sous serre.	NC	--
Pommier	Régulateur de maturité, Action sur le niveau de nouaison, Amélioration de la coloration	3.0l/ha	1 trait./an	14	1a
Pêcher	Régulateur de floraison	0.75l/ha	1 trait./an	après la récolte et pendant la chute des feuilles. stade BBCH 93 à BBCH 97	1a
Tomate	Régulateur de maturité	14.0l/ha	1 trait./an Voir dans le paragraphe Traitements les doses recommandées.	7	1a

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2006, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Champ d'activité



Pommier : éclaircissage des fruits et régulation de la floraison (retour à fleur).

Pommier : intensification et homogénéisation de la coloration des fruits. Accélération et regroupement de la maturation des fruits.

Pêcher, nectarinier : retard de la floraison, d'au moins un stade phénologique soit environ une semaine voire plus, pour éviter ou limiter les effets néfastes du gel.

Cerisier : accélération de la chute des fruits proches de la maturité. Réservé aux cerises destinées à l'industrie.

Tomates : l'utilisation de PRM 12 RP, pour accélérer et/ou regrouper la maturation et la coloration des fruits, est intéressante sur les productions destinées à la conserverie et sur les productions destinées à la consommation en frais. PRM 12 RP permet une meilleure programmation des récoltes en avançant ou en maintenant la date de cueillette.

Plantes florales : accélération de la mise à fleur des principales espèces cultivées pour l'ornement : Vriesea, Tillandsia, Aechmea, Nidularium, Guzmania, Hortensia et Poinsettia. - provoque un raccourcissement et un épaississement des tiges.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

A) POMMIER, POMMIER à CIDRE :

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi du PRM 12 RP sont de 1 application en éclaircissage ou coloration.

Eclaircissage

- PRM 12 RP s'utilise de 2 à 3 l/ha selon l'intensité de l'effet recherché.

- En fonction de l'objectif de l'éclaircissage recherché, PRM 12 RP peut s'appliquer en préfloraison ou en postfloraison.

- PRM 12 RP s'utilise une seule fois, en fonction de l'intensité d'éclaircissage recherchée, dans un programme d'éclaircissage incluant d'autres produits, chacun visant un effet graduel : NE PAS RECHERCHER LE TAUX D'ECLAIRCISSEMENT FINAL EN UNE SEULE APPLICATION.

- Les conditions climatiques, le stade phénologique au moment du traitement, la sensibilité variétale, la vigueur des arbres, peuvent conduire à des résultats très variables (d'une absence d'effet éclaircissant à un éclaircissage total), voire contradictoires selon les situations. L'arrêt végétatif temporaire, constaté après l'application, peut pénaliser le calibre des fruits. - Vu ces conditions de grande variabilité, PRM 12 RP n'est recommandé que pour des arboriculteurs maîtrisant l'éclaircissage chimique et dans les situations très restrictives décrites ci-dessous.

Un apprentissage de l'utilisation du PRM 12 RP est recommandé. Dans tous les cas ne pas prévoir une utilisation systématique mais cibler les applications à la parcelle. Les préconisations sont adaptées et actualisées par le réseau CTIFL stations régionales et IFPC : elles doivent être consultées chaque année.

- Pour la préfloraison, la période d'utilisation optimale se situe au stade ballon : "fleur centrale formant un ballon creux". Cette intervention précoce améliore généralement le retour à fleur. Ce stade est atteint à l'ouverture des toutes premières fleurs du verger et joue un rôle prépondérant dans la réussite de l'application. Ce stade est très fugace et la fenêtre d'application n'est que de 3 à 5 jours. Selon les connaissances actuelles, la majorité des variétés de pommier peuvent être traitées en préfloraison. Consulter le CTIFL et l'IFPC pour connaître les conditions d'emploi adaptées à votre variété.

- Pour la postfloraison, la période d'utilisation optimale se situe entre 30 et 40 jours après le stade F2 "pleine floraison", (soit au diamètre 16 à 22 mm du fruit central sur vieux bois). L'ensemble des variétés de pommier peut être traité en postfloraison.

Intensification et homogénéisation de la coloration, accélération et regroupement de la maturation.

- PRM 12 RP s'utilise 20 à 14 jours avant la date présumée de la récolte à la dose de 2 à 3 l/ha, et en une seule application. La plus faible dose est à réserver aux variétés précoces et/ou en conditions chaudes (>25°C).

- Une chute prématurée des fruits, suite à l'application de PRM 12 RP, peut s'observer en particulier sur des variétés sensibles à ce phénomène et en conditions stressantes (températures supérieures à 30°C et faible hygrométrie). Il est recommandé d'utiliser PRM 12 RP avec un fixateur efficace afin de limiter cette chute.

- Veiller à mouiller correctement les feuilles et les pédoncules des pommes.

- Surveiller l'évolution des fruits de façon à procéder à leur récolte au degré de maturation correspondant à la meilleure qualité.

- Après cueillette des pommes la maturation est bloquée par un entreposage au froid. Tout fruit traité avec PRM 12 RP doit être commercialisé au plus tard 3 à 4 semaines après sa récolte.

B) PECHER et NECTARINIER :

Retard de floraison pour éviter ou limiter les effets néfastes du gel.

Le traitement des pêchers et nectariniers avec PRM 12 RP doit impérativement s'effectuer à l'automne après la récolte et pendant la chute des feuilles. PRM 12 RP pénètre par les feuilles et migre jusqu'aux boutons floraux situés à leur base où il reste stocké pendant un hiver. Le retard de floraison obtenu au printemps suivant est d'environ 8 jours sur toutes les variétés.

Un retard de maturité de quelques jours peut être observé selon le niveau de réaction de chaque variété de pêche ou de nectarine. PRM 12 RP s'utilise à 0,75 l/ha. Veiller à mouiller correctement toutes les feuilles. Respecter un délai minimum de 8 jours entre le traitement précédent ou suivant le traitement PRM 12 RP.

C) CERISES destinées à l'industrie :

PRM 12 RP appliqué avant la maturation facilite la chute des fruits et donc la récolte mécanique.

L'application de PRM 12 RP doit être réalisée au stade véraison. La sensibilité de la zone d'abscission fruit pédicelle est maximum à la véraison (10 à 14 jours avant la date présumée de récolte). Pour la variété Bigarreau Napoléon, un indice réfractométrique de 12 à 14, associé au stade véraison, constitue le stade optimal d'application de PRM 12 RP. Sur cerise acide : cumul 950 à 1050°C (base 0) après pleine floraison (F2). Afin d'assurer une bonne pénétration dans les tissus, traiter par forte hygrométrie, de préférence tôt le matin ou tard le soir. Ne pas traiter aux heures chaudes et sèches de la journée. La dose à utiliser doit tenir compte de la température maximale prévue le jour du traitement et des deux jours qui suivent (consulter les stations météorologiques). Moduler les doses en fonction des recommandations. Consulter les préconisations du CTIFL et de la TAPY. Ne réaliser qu'une application par an. Ne pas utiliser PRM 12 RP sur vergers en condition de stress (arbres peu vigoureux, souffrant de sécheresse, dépérissants...). Tout renouvellement est proscrit même si une pluie importante se produit dans les heures qui suivent l'application.

Températures maxi prévues sous abri	Dose conseillée de PRM 12 RP	Observations
17 à 20°C	3 l/ha	Sur cerise acide et bigarreau
20 à 25°C	2,5 l/ha à 3 l/ha	Sur cerise acide. Ne pas traiter sur bigarreau
25 à 30°C	1,7 à 2 l/ha	Sur cerise acide en dehors des heures chaudes de la journée
Supérieure à 30°C	1,25 l/ha	Attention risque de phytotoxicité

D) TOMATES :

En plein champ, ne pas apporter au moment de l'application plus de 14 l/ha par culture et par an. Sous serre, cette limite est portée à 12 l/ha.



PRM® 12RP

a- TECHNIQUE D'UTILISATION SUR TOMATE DE TABLE (de bouche) :

1 - Tomates précoces de plein air et tomates cultivées sous serre.

- Stade d'intervention : généralement, après la première cueillette des premiers fruits du premier bouquet, quand le maximum de fruits est prêt à réagir sur le premier

ou les 2 ou 3 premiers bouquets.

- Doses et méthodes : adapter la dose en fonction de la température ambiante :

* températures régulièrement élevées et supérieures à 25°C : 2 l/ha,

* températures régulièrement en dessous de 25°C : 4 l/ha.

L'application doit se faire obligatoirement en dirigé, au coup par coup, sur les fruits du premier ou des 2 ou 3 premiers bouquets en évitant le plus possible de toucher les feuilles et les autres bouquets, pour ne pas perturber la production de ces derniers. La quantité de bouillie à utiliser permettra de mouiller les fruits uniformément, mais sans excès.

1-2 Accélérer la maturation avant l'effaçage de la culture

- Stade d'intervention : 7 à 15 jours avant la date prévue pour la dernière récolte.

- Doses et méthodes d'utilisation : la pulvérisation doit se faire sur l'ensemble de la végétation ou uniformément sur l'ensemble des fruits présents : 4l/ha.

2 - Tomates tardives de plein air.

Accélérer la maturation avant arrachage

- Stade d'intervention : 15 jours à 3 semaines avant la date désirée pour la dernière récolte.

- Doses et méthodes : adapter la dose en fonction de la température ambiante le jour du traitement, et de la température prévisible les 4 à 5 jours suivant le traitement (consulter la station météo locale).

* dose moyenne : 12 l/ha.

* température régulièrement supérieure à 18-20 °C : 10 l/ha.

* température inférieure à 15 °C, nuits fraîches, temps pluvieux : 14 l/ha.

La pulvérisation doit se faire sur l'ensemble de la végétation, ou uniformément sur l'ensemble des fruits présents.

b- TECHNIQUE D'UTILISATION SUR TOMATE DE CONSERVE :

1 - Grouper la maturation pour la récolte en une seule cueillette (mécanique ou manuelle) à au moins 85 % des fruits mûrs.

Objectif : gain de précocité. Traitement à 20-30% de fruits rouges. Adapter la dose en fonction de la température ambiante le jour du traitement et de la température prévisible les 4 à 5 jours suivant le traitement (consulter la station météo locale).

* juin/juillet : températures régulièrement supérieures à 25°C : 5 à 6 l/ha.

* juillet/août : températures diurnes toujours supérieures à 25°C et températures nocturnes égales ou supérieures à 15°C : 6 à 8 l/ha.

* août/septembre : températures inférieures à 20°C, nuits froides : 8 à 12 l/ha.

* septembre/octobre : températures voisines de 15°C : 12 à 14 l/ha.

2 - Valoriser les récoltes tardives.

Objectif : limiter les pertes en fruits verts, traitement à 50% maximum de fruits rouges, 2 à 3 semaines avant la date prévue pour la dernière récolte, selon les conditions climatiques.

Dose moyenne : 6 à 8 l/ha. Conditions climatiques encore bonnes : 6 l/ha. Conditions climatiques fraîches : 8 l/ha.

E) POINSETTIA :

Raccourcissement et épaississement des tiges

L'application de PRM 12 RP provoque un raccourcissement et un épaississement des tiges ce qui permet d'obtenir des plantes plus trapues. Appliquer au sol 10 à 15 jours après le rempotage. Renouveler l'application 15 jours plus tard :

- en période estivale : 0,3 ml/litre en arrosage au sol sans jamais dépasser 12.5 l/ha.

- en période automnale : 0,15 ml/litre en arrosage au sol sans jamais dépasser 12.5 l/ha.

Ne mélanger à aucun autre produit. Pour les usages horticoles, procéder à des essais préalables limités avant toute généralisation.

F) BROMELIACEES ORNEMENTALES :

Accélération de la mise à fleur

L'application de PRM 12 RP permet de gagner 12 à 18 mois de temps de production en provoquant la mise à fleur des principales espèces cultivées pour l'ornement : Vriesea, Tillandsia, Aechmea, Nidularium, Guzmania.

L'application peut être réalisée tout au long de l'année en fonction des époques préférentielles de vente des espèces, en tenant compte d'un temps de réponse de 3 à 6 mois. Concentration 7 à 16 ml/litre en pulvérisation sur l'ensemble des plantes à raison de 0,125 l de bouillie par m². Ne mélanger à aucun autre produit.

G) HORTENSIA :

Raccourcissement et épaississement des tiges

L'application de PRM 12 RP provoque un raccourcissement et un épaississement des tiges ce qui permet d'obtenir des plantes plus trapues. Appliquer PRM 12 RP par arrosage au sol 8 jours après mise en forçage

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Laisser 2 jours d'intervalle entre le traitement et une autre application phytosanitaire.

Application (matériel, pression)

Traiter en pulvérisation classique de façon uniforme et homogène, à goutte pendante en veillant à mouiller correctement toutes les feuilles et les fruits. Adapter le volume de bouillie en fonction de la taille et du volume des arbres, de la densité de plantation et de l'épaisseur de feuillage. Ne jamais utiliser PRM 12 RP en pulvérisation à volume réduit ou à bas volume.

Après application vidanger le pulvérisateur, ne jamais laisser la bouillie durablement (pas plus de 24 heures) dans la cuve du pulvérisateur (corrosion possible).

Sur tomates : En pulvérisation dirigée, coup par coup, bouquet par bouquet, pulvériser uniformément les fruits en évitant le plus possible des éclaboussures sur le feuillage. PRM 12 RP s'applique en pulvérisation en plein sur la culture à raison de 500 litres de bouillie par hectare de façon à mouiller uniformément les fruits mais



PRM® 12RP

sans excès.

Conditions du milieu

Traiter par beau temps calme entre 15 et 30°C. Ne pas traiter par temps froid, pluvieux, venteux ou trop chaud. Eviter toute projection ou entraînement de produit vers les cultures voisines. Ne pas pulvériser à proximité d'une vigne au stade floraison sans précaution. **Sur pommes - éclaircissage** : Les conditions climatiques influencent fortement l'effet de PRM 12 RP. Traiter par temps calme, avec une température comprise entre 15 et 22°C et une humidité relative de l'air supérieure à 80%, et si les prévisions météorologiques prévoient la stabilité de ce temps pendant 3 jours. Ajuster proportionnellement la concentration de la bouillie entre 3 l/ha à 17°C et 2 l/ha à 22°C. **Sur tomates** : - L'activité de PRM 12 RP est sous la dépendance de la température le jour du traitement et de son évolution prévisible la semaine suivante. On choisira la dose en fonction des données climatiques, des techniques de production et du but recherché.

- Les meilleurs résultats sont obtenus à des températures comprises entre 20 et 30°C.

- L'activité est très réduite pour des températures inférieures à 15°C.

- La pulvérisation par forte température (supérieure à 30°C) peut provoquer des brûlures excessives du feuillage et exposer les fruits au soleil.

- L'activité de PRM 12 RP est nette si, malgré des températures nocturnes relativement basses (voisines de 10°C), les températures diurnes restent voisines de 20°C et si la luminosité est intense.

Avril 2017 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer S.A.S

Division Crop Science / Crop Protection

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 Lyon Cedex 09

France

www.bayer-agri.fr

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45

Service & appel
gratuits